



REGLEMENT DU JEU

Spécial Anniversaire 80 ans

Article 1 :

La société, GA BESSE Foie Gras, au capital de 422 400 euros, numéro de SIRET : 31345521400012, dont le siège social est situé à la ZI d'Englandières, 46 000 Cahors, organise à l'occasion de ses 80 ans, un jeu qui se déroule du 1^{er} octobre 2009 au 14 janvier 2010.

Article 2 :

Le jeu est ouvert à toute personne majeure au 1^{er} octobre 2009, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des collaborateurs de la société GA BESSE Foie Gras ainsi que leurs familles, parents, alliés.

Article 3 :

Le jeu est véhiculé par un bon numéroté inséré dans chaque coffret gourmand.

Article 4 :

La dotation mise en jeu consiste en :

- 5 séjours d'une semaine à « La Ferme Aux Oies » (jusqu'à 7 personnes), dans les Landes, en location meublée du 4 avril 2010 au 27 juin 2010 (aucune modification de dates ne sera possible) d'une valeur de 600 € TTC chacun (sans transport, sans repas et sans linge de toilette)
- 10 paniers gastronomiques « Escapade Lotoise » avec l'expédition comprise d'une valeur de 52,40 € TTC chacun composé de : un plateau rectangulaire simili cuir, un foie gras de canard entier d'origine Sud-Ouest IGP 180g, une ballottine de chapon safranée et son bloc de foie gras 200g, une boîte de 200g de Fritons de canard, une Terrine Quercynoise 130g, un confit aromatisé à la truffe 45g, un salmis de canard sauce aux cèpes 750g, un vin de Cahors AOC 75cl, des Bouchées à la noisette en sachet de 80g.

Article 5 :

Le lot ne sera en aucun cas échangé contre un autre lot et ne fera l'objet en aucun cas d'une contrepartie financière.

Article 6 :

Pour participer, il suffit de conserver son bon numéroté. Un tirage au sort des numéros gagnants aura lieu le 14 janvier 2010. Les numéros gagnants seront affichés sur notre site www.foie-gras-besse.fr et les gagnants devront se faire connaître en expédiant leurs bons et en mentionnant leurs nom, prénom, adresse complète **avant le 14 février 2010** à l'adresse suivante : GA BESSE Foie Gras, ZI d'Englandières, 46 000 CAHORS.

Article 7 :

Les gagnants qui se seront fait connaître seront informés de leurs gains et recevront leurs colis ou les documents relatifs à la location, par courrier dans un délai de 15 jours.

Article 8 :

Le gagnant accepte par avance de voir publiés son nom, prénom, adresse sur notre site internet ou autre support sans qu'une quelconque contrepartie financière puisse être demandée.

Article 9 :

La société GA BESSE Foie Gras se réserve le droit de modifier, d'interrompre, ou d'écourter le jeu si les circonstances l'exigeaient, sans qu'aucune réclamation ou recours ne puisse être pris en compte. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10 :

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Ce règlement complet peut être obtenu sur simple demande sur papier libre.

Le remboursement des frais d'affranchissement au tarif lent en vigueur peut être obtenu sur simple demande.